

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 21 février 2011 à 19 h 00.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lawrence Cassista, conseiller
Lucie Racine, conseillère

ABSENT : Jean-François Labranche, conseiller

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance extraordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

RÉS.NO : 2011-02-325 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil municipal à 19 h 00. Monsieur le maire, Marc Dubeau, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2011-02-326 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr. »

**RÉS.NO :2011-02-327 MANDAT DE L'ÉVALUATEUR AGRÉÉ,
MONSIEUR BERTHIER TARDIF**

Attendu que le Conseil a été informé que monsieur Berthier Tardif est l'évaluateur agréé de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

Attendu qu'il est nécessaire de mandater monsieur Berthier Tardif, évaluateur agréé, pour effectuer l'évaluation sur des terrains situés dans la Municipalité;

En conséquence et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate monsieur Berthier Tardif, évaluateur agréé, de la firme « Groupe Casa » pour l'évaluation des immeubles situés sur la rue Fillion (lots 198-17, 198-16 et 188-36) au coût de 475\$ plus taxes. Ce montant devra être pris à même les surplus accumulés ».

RÉS.NO : 2011-02-328

**MANDAT DE L'ARPENTEUR
GÉOMÈTRE, MONSIEUR ROCH
LEFRANÇOIS**

Considérant le plan préparé par nos ingénieurs, la firme DESSAU Inc., montrant les servitudes pour les égouts pluvial et sanitaire nécessaires pour le projet de la rue Fillion;

Considérant qu'une description technique et un plan pour ces servitudes devront être préparés par un arpenteur-géomètre;

Considérant que ces servitudes devront avoir une largeur de 5,0 mètres, tel que montré au plan d'ensemble préparé par la firme DESSAU Inc., projet no. P038159;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate monsieur Roch Lefrançois, arpenteur géomètre, pour préparer une description technique et un plan qui seront nécessaires pour l'acquisition des servitudes relatives au projet de la rue Fillion;

Qu'un montant forfaitaire de 695\$ soit alloué pour réaliser ce mandat sur les parcelles des lots 198-17, 198-16 et 188-36, plus toutes les taxes applicables ;

Que ces montants seront pris à même les surplus accumulés ».

RÉS.NO 2011-02-329

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO.
2010-07-138 ET MANDAT DE
L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE,
MONSIEUR STÉPHANE
LEMAY**

Considérant que le Conseil a adopté le 5 juillet 2010 la résolution no. 2010-07-138;

Considérant que les honoraires ne devaient pas dépasser 2000\$;

Considérant que cette conduite d'aqueduc traverse d'autres propriétés entre la maison de monsieur Harnois et la station de pompage, ainsi qu'entre le Chemin du Cap-Tourmente et les bâtiments de la Grande Ferme;

Considérant qu'il y a lieu d'inclure dans la servitude l'ensemble du tracé de cette conduite, telle qu'elle apparaît sur la photographie aérienne attachée à la correspondance du 18 janvier 2011, transmise par monsieur Stéphane Lemay, arpenteur géomètre;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente résolution;

Que soit abrogée la résolution portant le numéro 2010-07-138 adoptée le 5 juillet 2010;

Que le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate monsieur Stéphane Lemay, arpenteur géomètre, pour préparer une nouvelle description technique de l'emprise d'une servitude d'aqueduc et un plan qui seront nécessaires pour l'acquisition des servitudes relatives à ce projet;

Qu'un montant forfaitaire de 3000\$ soit alloué pour réaliser ce mandat sur les lots 477, 479, 481, 58-1, 58-5, 68-11, 68 partie, 68-3 parties, 68-10, 71 partie, 71-2, 465, 68-11, 477, 68 partie, 479, 58-1, 58-5 et 481 parties, plus toutes les taxes applicables;

Que ces montants seront pris à même les surplus accumulés ».

RÉS.NO : 2011-02-330 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

« DE lever la séance extraordinaire du Conseil municipal à 19 h 10 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière